



Changement de garde pour ma fille

Par **meliemelo_old**, le **21/05/2007** à **23:41**

MA FILLE A 12 ANS ET VEUX HABITER CHEZ SON PERE , A TELLE CE DROIT ? QUE PUI JE FAIR POUR NE PAS QUE CA ARRIVE ?? QUE DOIS JE FAIR ??

Par **Christelle_old**, le **22/05/2007** à **00:49**

Bonjour,

Votre fille toute seule ne peut pas faire grand chose. C'est son père qui peut demander une révision du jugement. Le reste dépend du juge et des raisons pour lesquelles votre fille veut partir...

Ce que vous pouvez faire de mieux est de respecter de votre côté la première ordonnance du juge (droit de visite...) et de faire en sorte qu'il n'y ait rien à vous reprocher dans votre comportement de maman.